

M. MacNICOL: Je ne sais pas au juste si on en fait la culture dans tous ces comtés, mais le propriétaire d'un petit établissement dont le chef de l'opposition a fait mention m'a dit qu'un assez grand nombre de cultivateurs de l'ouest d'Ontario cultivent aujourd'hui le soya, et j'ai pensé que le ministre pourrait peut-être me dire quelle quantité de cette légumineuse on produit en ce moment.

M. WOOD: Je me crois en mesure de renseigner l'honorable député, du point de vue non pas statistique, mais pratique. Je sais qu'il y a quelques années un de mes voisins a entrepris, à titre d'expérience, la culture du soya. Il y a très bien réussi en 1930, sauf erreur, parce que l'été fut alors très chaud, l'automne plus long que d'habitude, et les pluies ne furent pas trop abondantes; les circonstances étaient donc des plus favorables à la culture du soya. Ce succès eut pour effet de l'enthousiasmer. Mais depuis lors il n'a eu que des échecs, et j'ai constaté plusieurs cas de non-réussite dans cette culture dans mon propre voisinage au cours des cinq dernières années. A mon avis, il est impossible d'obtenir plus d'une bonne récolte en cinq ans. On peut en faire la culture pour l'ensilage, comme succédané du foin et comme fourrage,—et c'est un excellent fourrage—mais il est impossible de le cultiver pour sa graine. Peut-être serait-il possible de le faire dans les deux seuls comtés d'Essex et de Kent, mais je doute qu'ailleurs on puisse considérer le soya comme un produit de culture régulière.

(Le numéro est adopté.)

Rapport est fait sur l'état de la question.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Sanderson.

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

Subvention à la Légion canadienne, \$9,000.

L'hon. C. G. POWER (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Le crédit a été inséré dans le budget des dépenses de 1928, par suite d'un rapport d'un comité parlementaire de cette année-là concluant à l'octroi d'une subvention de \$10,000, depuis réduite à \$9,000, à la Légion canadienne, pour son service d'œuvres. La Légion canadienne fait rapport chaque année sur le montant dépensé. Elle est censée fournir une somme égale.

M. HEAPS: Fournit-elle une somme égale à cet égard?

L'hon. M. POWER: Oui.

[L'hon. M. Dunning.]

M. HEAPS: Le ministre peut-il me dire si une autre organisation d'anciens combattants fait un travail analogue et reçoit des subventions de l'Etat? La Légion est-elle la seule organisation qui reçoive une subvention? D'autres associations de soldats ont-elles demandé des subventions semblables?

L'hon. M. POWER: Aucune requête de ce genre ne m'est parvenue depuis que je suis entré en fonction.

(Le crédit est adopté.)

Subvention au fonds d'inhumation des soldats, \$60,000.

M. WOODSWORTH: Le ministre veut-il nous expliquer comment on a dépensé cet argent l'an dernier?

L'hon. M. POWER: L'honorable député désire-t-il que je fournisse des détails sur la façon dont ce fonds a été créé?

M. WOODSWORTH: Non, je pense que nous savons généralement cela. Je veux parler de la récente administration de ces derniers.

L'hon. M. POWER: Comme l'honorable député le sait, il s'agit d'une organisation volontaire subventionnée par l'Etat. Elle s'occupe de faire inhumer les anciens combattants qui meurent sans argent et de faire placer des épitaphes sur leurs tombes. Je puis dire que cette organisation a débuté en 1922-1923 et que la somme payée cette année-là a été de \$9,271.59. En 1931-1932, la dépense s'est élevée à \$40,000, et je pense que, dans les crédits supplémentaires de 1934-1935, on a voté une somme additionnelle de \$20,000. Ce travail se fait conformément à des règlements édictés par le Gouverneur en conseil. Je n'ai pas le décret du conseil sous les yeux; il est fort long et contient tous les règlements concernant la subvention payée par le gouvernement à cette organisation.

M. WOODSWORTH: Le ministre peut-il dire combien de soldats ont été inhumés au moyen de cet argent?

L'hon. M. POWER: En 1934-1935, la dernière année sur laquelle je possède des statistiques, il y en a eu 606. Mon honorable ami doit se rendre compte que le nombre des inhumations augmente graduellement. Le nombre de ces inhumations a augmenté ainsi:

1922-1923..	83
1930-1931..	362
1931-1932..	430
1932-1933..	523
1933-1934..	539
1934-1935..	606

Je n'ai pas les statistiques quant au nombre des inhumations qui ont eu lieu du 31 mars 1935 au 31 décembre 1935, mais nous pouvons facilement nous les procurer.